

## COMMUNIQUÉ

### **Revalorisation des professeurs : entre l'aumône et l'arnaque**

La Société des agrégés estime que les mesures de revalorisation des rémunérations, des carrières et des missions des professeurs, officiellement annoncées le jeudi 20 avril, sont loin de répondre à leurs attentes légitimes, compte tenu de leur niveau d'études, de l'importance de leur mission d'instruction et de la difficulté croissante de leurs conditions de travail.

La « revalorisation socle » sera loin de compenser la perte du pouvoir d'achat accumulée depuis des décennies, le point d'indice n'ayant pas été, depuis 1983, revalorisé au même rythme que l'inflation et ayant pratiquement stagné entre 2010 et 2022.

Certes, certaines mesures vont dans le bon sens, comme l'augmentation de l'ISOE, la prise en compte de l'expérience professionnelle en cas de reconversion vers le métier d'enseignant, l'extension du bénéfice de la prime d'attractivité aux professeurs stagiaires, l'augmentation, toute relative, du taux d'accès à la hors-classe et à la classe exceptionnelle – et la Société des agrégés les avait expressément demandées. Mais la revalorisation de la prime d'attractivité ne concernera pas l'ensemble des échelons, ce qui conduira nécessairement à un tassement des carrières. De plus, les PRAG, affectés dans l'enseignement supérieur, semblent à nouveau totalement oubliés.

Enfin, cette revalorisation socle, exclusivement indemnitaire et dégressive, sera rapidement dépréciée par l'inflation, qui s'annonce importante dans les prochaines années.

La prétendue « revalorisation » liée à l'acceptation du « pacte enseignant » n'est en rien une revalorisation, puisqu'elle s'inscrit dans la logique du « travailler plus pour gagner plus ». Elle est pernicieuse dans son principe et aura des effets délétères, qui l'apparentent à une véritable arnaque.

Le « pacte enseignant » méconnaît, en effet, la charge importante de travail des professeurs, attestée par des enquêtes de la DEPP qui montrent que le temps qu'ils consacrent à leurs cours, aux préparations et aux corrections, aux réunions diverses est déjà en moyenne de 43 heures par semaine.

Il les rend corvéables à merci, pouvant désorganiser leurs prévisions de travail.

Il révèle une méconnaissance des réalités du fonctionnement d'un établissement scolaire, notamment pour le remplacement de courte durée, difficile à anticiper et à mettre systématiquement en œuvre.

Il perpétue l'absurdité qui consiste à rémunérer les heures supplémentaires à un taux nettement inférieur à celui des heures ordinaires.

Il est profondément inégalitaire, en fonction des établissements et des disciplines, et discriminatoire à l'égard des femmes, les missions particulières étant le plus souvent attribuées aux hommes.

Il pourrait provoquer des dissensions ou une concurrence malsaine entre professeurs engagés et non engagés dans ces missions supplémentaires, voire encourager des pratiques de courtisanerie.

La Société des agrégés estime que tous les professeurs n'ont pas les mêmes disponibilités, en fonction de leur situation personnelle et de leurs aspirations, pour pouvoir ajouter à leur service, en plus des heures supplémentaires déjà imposées, des tâches annexes. Il est tout aussi légitime qu'ils puissent se consacrer à des lectures, à des recherches, à des activités associatives, à leur famille et à leurs enfants, plutôt que de chercher à accumuler des gains pour tenter de compenser la longue et forte érosion de leur rémunération.

La Société des agrégés renouvelle sa demande d'un véritable rattrapage salarial du traitement de base de tous les professeurs, sur l'ensemble de leur carrière, garanti par une loi de programmation pluriannuelle, sans oublier ceux qui sont affectés dans l'enseignement supérieur. Cette revalorisation financière est indispensable pour rendre plus attractif le métier de professeur, remédier à la crise du recrutement et reconnaître l'importance de la mission des professeurs et la priorité budgétaire que la société accorde à l'instruction.

Contact presse : [Stéphanie Aydin, présidente](#) et [Jean-Michel Léost, président d'honneur](#).  
Tél. 01 46 33 00 79